

+

## DÉCISION 211 / 2026

### MODIFIANT LA DECISION 764/2025 DU 15 DECEMBRE 2025 RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DSIL POUR LA CREATION D'UNE VOIE VERTE ENTRE ARS-LAQUENEXY ET LE QUARTIER DE LA GRANGE-AUX-BOIS A METZ

Nous soussignés, Jeremy Aloi, 18<sup>ème</sup> Vice-Président de l'EURO-METROPOLE de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 16 avril 2026, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 17 avril 2026, par lequel M. Jeremy ALOI, Vice-Président délégué "Stratégie métropolitaine" a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour signer les actes et courriers dans ce domaine,

VU l'article L.2334-42 du Code Général des Collectivités Territoriales instituant une dotation budgétaire de soutien à l'investissement local en faveur des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre en métropole et dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution,

VU la décision n° 764/2025 du 15 décembre 2025 relative à une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL pour la création d'une voie verte entre Ars-Laquenexy et le quartier de la Grange aux Bois à Metz,

CONSIDERANT que l'évolution du coût de l'opération suite aux études et aux retours des appels d'offre implique une forte révision à la baisse et nécessite de modifier le coût prévisionnel de l'opération qui figure dans la décision précitée,

#### DÉCIDONS :

- de modifier la décision n°764/2025 du 15 décembre 2025 en remplaçant les termes "dont le coût prévisionnel est estimé à 556 667,67 euros hors taxes" par les termes "dont le coût prévisionnel est estimé à 400 522.35€ hors taxes".

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20260503-Decis211-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 03 mai 2026

Pour le Président  
Le Vice-Président délégué

Jeremy ALOI  
Conseiller Municipal Délégué de Metz